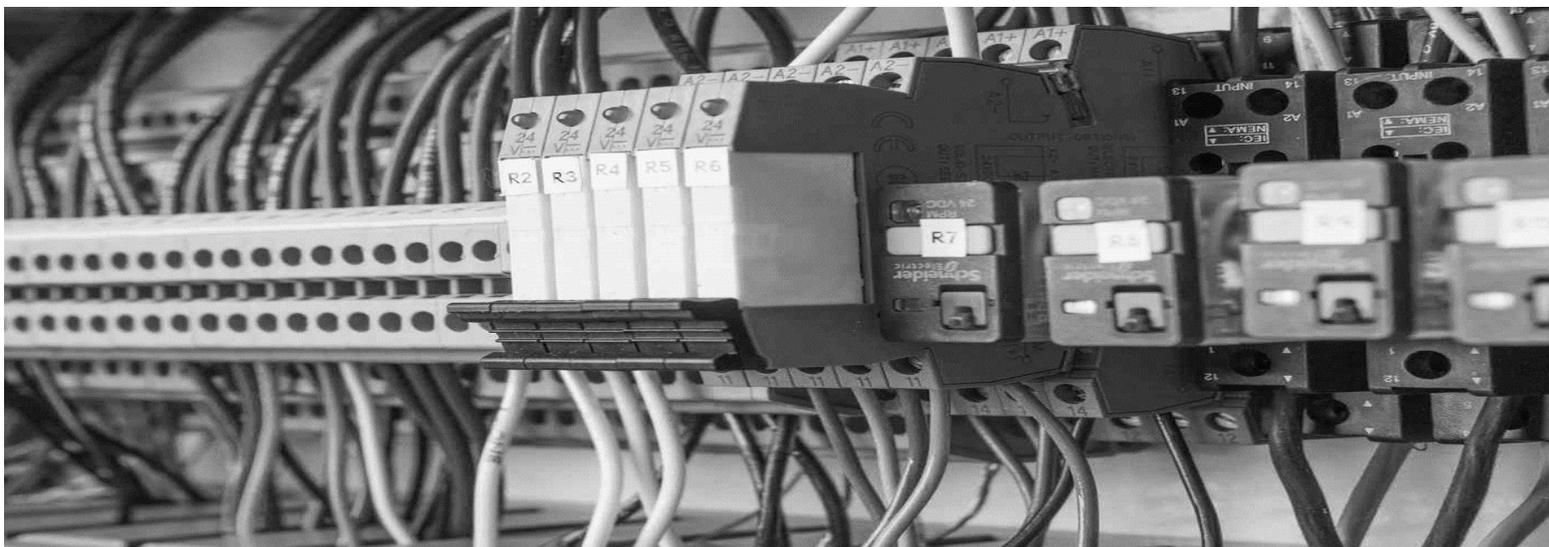


Filière: Installation en équipements électriques



Sigle: MONELE

Option: Monteur électricien

Niveau : CAP

Prérequis : Brevet d'étude du premier cycle

Débouchés :

L'électricien peut travailler dans des entreprises de bâtiment et travaux publics ou chez un artisan électricien. Il peut envisager de s'installer à son compte.

Description

Le monteur électricien met en place les installations électriques nécessaires pour l'éclairage, le chauffage, la climatisation, les systèmes d'alarme ou les systèmes de surveillance. A partir des plans du bâtiment et des schémas de montage, il trace l'emplacement de tous les éléments de l'installation, fait courir les câbles et les fils, installe les tableaux électriques, les supports, les prises et les boîtes d'encastrement. En fin de travaux, il effectue les contrôles de sécurité avant de mettre l'installation sous tension. Le monteur électricien assure également la maintenance et le dépannage des installations. Il peut aussi intervenir sur des chantiers plus importants avant d'installer un interphone, une climatisation dans des bureaux, ou encore des réseaux de gestion technique de bâtiment (commande automatique de l'éclairage et du chauffage). Il peut également

participer au montage des ascenseurs, des tapis roulants ainsi que des systèmes de communication, de surveillance ou de signalisation.

Vous apprendrez à installer les câbles électriques, prises de courant, interrupteurs et disjoncteurs, à réaliser des équipement simples (digicodes, minuterie...) ou encore à travailler sur des armoires électriques. L'enseignement théorique portera sur les mathématiques, l'électrotechnique, l'électricité industrielle, les calculs de résistance, d'intensité, de puissance, de diamètre de fil...

Qualité et compétences :

Connaissances en électronique, électrotechnique, réseaux et circuits de communication.